



Bureau national de lutte contre la contrefaçon

Aperçu

Le Bureau national de lutte contre la contrefaçon (BNLC) fait partie des Services nationaux de police (SNP) de la GRC et comprend deux domaines d'expertise : les contrefaçons et les documents.

Contrefaçons

Examen des documents de voyage, y compris des passeports, des visas, des billets et des cartes de crédit suspects afin de déterminer s'ils sont authentiques ou falsifiés.

Contrefaçons :

- expertise judiciaire de billets de banque et de pièces de monnaie, de documents de voyage et de cartes de paiement canadiens et étrangers;
- classement et enregistrement d'information sur les billets de banque et les documents de voyage falsifiés afin de la diffuser aux organismes canadiens d'application de la loi et aux organismes étrangers partenaires de façon bilatérale.

Documents

Examen de documents contestés afin de déterminer l'auteur, la méthode de production et s'ils ont été modifiés.

Documents :

- comparaison d'écritures cursives et d'écritures en lettres moulées;
- détermination des moyens, du support et du matériel utilisés pour produire des documents (p. ex. machines à écrire, imprimantes, photocopieurs, télécopieurs, machines à timbres, timbres de caoutchouc et autres supports d'arts graphiques);
- détermination des parties de documents modifiées, ajoutées ou effacées;
- restauration de documents abîmés par le feu, l'eau ou d'autres substances;
- détection et déchiffrement d'impressions latentes ou partiellement cachées.

En Bref

- Le BNLC fournit des services à partir de ses deux emplacements situés à Ottawa et à Edmonton.
- En 2005, le BNLC a traité et classé 422 447 billets de banque reçus pour lesquels aucun suspect n'avait été identifié. La plupart des billets étaient des contrefaçons.